

**ARRÊTÉ  
Autorisant le marché nocturne**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703656-20230817-A66-2023-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/08/2023

Le Maire de la Commune de LERY,

VU,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants, L.2213-1 et suivants,
- Le Code Pénal, notamment l'article R. 610-5 ;

**CONSIDÉRANT** que la tenue du marché nocturne rue des Emotelles doit s'accompagner de mesures spécifiques d'organisation du stationnement et de la circulation, afin de préserver le bon ordre et la sécurité.

**ARRÊTE**

- Article 1 :** Le marché nocturne a lieu le vendredi 25 août 2023 de 17H00 à 23H00.
- Article 2 :** La rue des Emotelles sera fermée à la circulation, de la rue du 8 mai 1945 à la rue Paul Tellier.
- Article 3 :** L'organisateur appliquera les prescriptions suivantes :
- Respects des consignes Vigipirate.
- Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont de l'Arche,
  - Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers de Val de Reuil,
  - Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure,

Fait à LERY, le 17/08/2023

La Maire,  
Janick LEGER

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Lery. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LERY' and 'LE 17/08/2023'. Overlaid on the stamp is a large, dark blue ink signature, which appears to be 'Janick LEGER'.